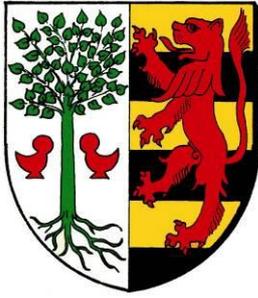


Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020



Convocation du **JEUDI 27 FEVRIER 2020**

Le conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **MARDI 3 MARS 2020** à **20 HEURES 00** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la deuxième séance du premier trimestre de l'année 2020. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **VENDREDI 28 FEVRIER 2020**.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Mardi 4 février 2020
02. Budgets et finances – Approbation du compte administratif de l'année 2019
03. Budgets et finances – Affectation des résultats de l'année 2019 au budget primitif de l'année 2020
04. Budgets et finances – Approbation du compte de gestion de l'année 2019
05. Administration générale – Autorisation d'ester en justice au Maire au nom de la Commune
06. Communications et informations diverses – Compte rendu des délégations consenties par le conseil municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
07. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **MARDI 3 MARS 2020**

Le conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni **MARDI 3 MARS 2020** à **20 HEURES 00** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la deuxième séance du premier trimestre de l'année 2020.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les 11 membres suivants, à savoir

M. PHILIPPE HUBER, M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE, M. ALAIN SCHMITT, M. LOUIS GREYER, MME NICOLE HATSTATT, M. HUBERT HEBINGER, MME SOLANGE STOECKLIN, M. MAXIME MEISTER, M. RAPHAEL BRIE, MME MARIE ANNE WESTWOOD, M. MICHEL MUNCH.

Etaient absents à l'ouverture de la séance les membres suivants, à savoir : **MME REGINE RENTZ (excusée), M. YANNICK BIECHLIN (excusé, arrivé au point n°1)**

A donné procuration le membre suivant : **MME REGINE RENTZ à M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE**

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020

Mme AFONSO DA SILVA EVA, secrétaire de mairie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Voirie – Rue des Champs – Morcellement de terrain

L'assemblée délibérante approuve par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'ajout du point ci-dessus.

DELIBERATION N° 2020/013 – PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE
DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du Mardi 4 février 2020 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le JEUDI 28 février 2020. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du Mardi 4 février 2020, à l'exception de M. **MEISTER MAXIME** (excusé-arrivé au point N°3). Il invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné avec les observations suivantes :

La délibération n°2020/007 - patrimoine-rue de la Fontaine – établissement d'une servitude, de la séance du mardi 4 février 2020 soulève quelques discussions, et fait l'objet de :

5 voix pour, 3 voix contre (Maxime MEISTER, Solange STOECKLIN, Louis GRETTTER) et 5 abstentions (Nicole HATSTATT, Hubert HEBINGER, Raphael BRIE, Michel MUNCH, Marie-Anne WESTWOOD) pour le motif suivant :

M. Maxime MEISTER rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de servitude de passage avait déjà été votée le 28 mars 2017 par la délibération 2017/018 et qu'il fallait donc s'opposer à la validation de cette nouvelle délibération.

M. le Maire présente ladite délibération qui ne concerne que les parcelles 125 et 126 alors que la nouvelle délibération à approuver concerne les parcelles N° 399, 404, 405, 408 et 409 de la section 10. M. le Maire explique que s'opposer à cette nouvelle délibération reviendrait à s'opposer aux servitudes sur les parcelles mentionnées dans la délibération 2020/007 du 04 février 2020.

DECIDE de le signer dans le registre des délibérations présenté à cet effet.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020**

**DELIBERATION N° 2020/014 – BUDGETS ET FINANCES – APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE, 2^{ème} adjoint, chargé des finances,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2019, service « Commune », dressé par M. PHILIPPE HUBER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LUI donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

-1) Rappel des inscriptions budgétaires de l'année 2019

INVESTISSEMENT			
-dépenses ordinaires	424.915.62 €	-recettes ordinaires	500.049.66 €
-déficit reporté	75.134.04 €	-excédent reporté	0.00 €
Total	500.049.66 €	Total	500.049.66 €
FONCTIONNEMENT			
-dépenses ordinaires	908.791.62 €	-recettes ordinaires	848.599.00 €
-déficit reporté	0.00 €	-excédent reporté	60.192.62 €
Total	908.791.62 €	Total	908.791.62 €

-2) Résultats issus du compte administratif de l'année 2019

INVESTISSEMENT			
-dépenses émises	264.977.14 €	-recettes émises	339.609.29 €
Solde d'exécution : déficit	0.00 €	Solde d'exécution : excédent	74.632.15 €
FONCTIONNEMENT			
-dépenses émises	787.707.63 €	-recettes émises	946.528.56 €
Solde d'exécution : déficit	0,00 €	Solde d'exécution : excédent	158.820.93 €

-3) Constatation du résultat cumulé réel de l'année 2019

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent 2018	+0.00 €	Excédent 2018	+60.192.62 €
Recettes 2019	+339.609.29 €	Recettes 2019	+946.528.56 €
Déficit 2018	-75.134.04 €	Déficit 2018	-0,00 €
Dépenses 2019	-264.977.14 €	Dépenses 2019	-787.707.63 €
Total	-501.89 €	Total	+219.013.55 €
Restes à réaliser :			
- dépenses	-33.400.00 €		
- recettes	+0.00 €		
Résultat réel 2019	-33.901.89 €	Résultat réel 2019	+219.013.55 €
RESULTAT GLOBAL DE L'ANNEE 2019 : + 185.111.66 €			

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

(M. PHILIPPE HUBER, Maire, n'a pas pris au vote)

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2020/015 – BUDGETS ET FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2019 AU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite au vote du compte administratif de l'année 2019, service « Commune » par délibération n° 2020/014 de la présente séance, il convient d'affecter les résultats au budget primitif de l'année 2020 selon les règles budgétaires prévues au titre de la nomenclature comptable en vigueur. Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020/014 prise au cours de la présente séance, portant approbation du compte administratif de l'année 2019, service « Commune »,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'affecter au budget primitif de l'année 2020 du service « Commune » les résultats de l'année 2019 de la manière suivante :

*-a) inscription de la somme de **185.111.66 €** à l'article « 002/Résultat de fonctionnement reporté/Excédent » de la section « Recettes de fonctionnement » soit : résultat réel de fonctionnement (excédent) de **219.013.55 €** diminué du résultat réel d'investissement (déficit) de **33.901.89 €**,*

*-b) inscription de la somme de **501.89 €** à l'article « 001/Résultat d'investissement reporté/Déficit » de la section « Dépenses d'investissement »,*

*-c) inscription de la somme de **33.901.89 €** à l'article « 1068/Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section « Recettes d'investissement », correspondant au résultat d'investissement réel de l'année 2019,*

-d) pas d'affectation complémentaire de la section de fonctionnement à verser à la section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

-DELIBERATION N° 2020/016 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2019 du service « Commune » dressé par le trésorier municipal. Il informe l'assemblée que les résultats sont identiques aux montants figurant dans le compte administratif approuvé par délibération n°

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020

2020/XXX de la présente séance. Il propose par conséquent que le conseil municipal donne décharge au trésorier municipal pour la gestion de l'année 2019. Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU le compte de gestion de l'année 2019 du service « Commune » présenté par le trésorier municipal,

VU la délibération n° 2020/014 portant approbation du compte administratif de l'année 2019 du service « Commune »,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'approuver le compte de gestion de l'année 2019 concernant le service « Commune »,

DECIDE de donner décharge au trésorier municipal pour la gestion 2019 concernant le service « Commune »,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2020/017 – ADMINISTRATION GENERALE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par lettres en date du 20 février 2020, Monsieur le greffier en chef du tribunal administratif de STRASBOURG transmet les requêtes n° 2001162 et n°2001084-7 présentées par Maitres STAEDLIN Marc ET MULLER Marc, avocats associés, pour M. Paul GUTZWILLER. Cette requête vise la suspension de l'arrêté accordant le permis de construire n° PC.068.221.19.E.0012 délivré le 2 septembre à Madame DESVIGNES et Monsieur TAILLEMITE.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée. Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU les requêtes n° 1905591-7 du 24 juillet 2019 présentée et reçue le 30 juillet 2019,

VU le certificat d'urbanisme n° CU.0268.221.19.E.2013 et la décision prise en date du 3 juin 2019,

CONSIDERANT la nécessité d'être défendu dans ce recours,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Maxime MEISTER),

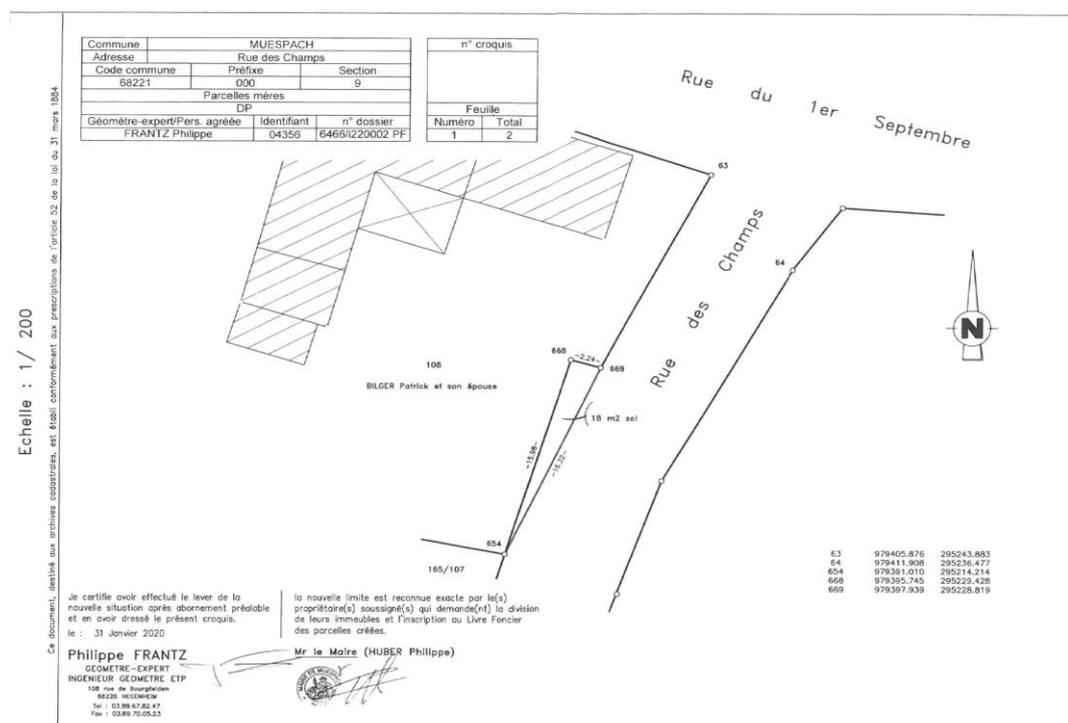
DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif dans la requête n° 2001162 et n°2001084-7 du 20 février 2020 présentées et reçues le 24 février 2020, et de se faire assister par l'avocat MAITRE DAVID GILLIG, Cabinet d'Avocats Soler-Couteaux et Associés, 6 rue de Dublin à Strasbourg (67).

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020**

DELIBERATION N° 2020/018– VOIRIE – RUE DES CHAMPS – MORCELLEMENT DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2019/060 prise au cours de la séance du 3 septembre 2019, par laquelle l'assemblée délibérante avait approuvé, entre autres, la cession à la famille STARCK d'un terrain de forme triangulaire d'une superficie d'environ 18m² selon le projet de morcellement présenté ci-dessous, établi le 2 janvier 2020 par le CABINET PHILIPPE FRANTZ, géomètre-expert à HEGENHEIM. Il rappelle qu'il s'agit de régulariser une situation de fait, les intéressés projetant de refaire le mur de clôture existant sur ce terrain attenant à leur propriété.



Il invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 2019/060 du Conseil municipal prise au cours de la séance du 3 septembre 2019,

VU le projet de morcellement du CABINET PHILIPPE FRANTZ, géomètre-expert à HEGENHEIM,

VU la demande de la famille STARCK,

CONSIDERANT que cette cession tendra à régulariser une situation de fait existante,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de morcellement tel qu'il est présenté par le CABINET PHILIPPE FRANTZ, géomètre-expert à HEGENHEIM,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020

**DELIBERATION N° 2020/XX – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES – COMPTE
RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE
DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Point retiré de l'ordre du jour.

**DELIBERATION N° 2020/019 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE
– RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES – QUESTIONS DES CONSEILLERS**

A/ Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

- M. le Maire communique le tableau des permanences des bureaux de vote pour les élections des 15 et 22 mars 2020.

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2014/036 prise dans la séance du 08 avril 2014 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE) :

Néant

-Commission chargée des affaires techniques, voirie communale et bâtiments communaux (rapporteur : M. ALAIN SCHMITT) :

- Le velux du presbytère de la Commune a été remplacé suite au dernier orage.
- Suite à l'intervention de la société « Ramonage Les 3 Lys », il a été constaté l'urgence de réparer le conduit de cheminée du presbytère. Deux devis ont été communiqués aux membres du Conseil. Le devis de la société « Cheminée Goerg » a été retenu pour le remplacement du tubage à l'intérieur de la cheminée, solution moins onéreuse que les travaux complets de réfection du conduit de cheminée.
- Il est rappelé, à l'occasion de cette tournée de ramonage, que la chaudière de la poste devra être prochainement remplacée.

-Commission chargée de la jeunesse (rapporteur : M. PHILIPPE HUBER) :

Néant

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : MME REGINE RENTZ) :

Néant

-Commission chargée de la communication (rapporteur : M. CHRISTIAN GRANDCLAUDE) :

Néant

-Commission chargée du cadre de vie (rapporteur : MME REGINE RENTZ) :

Néant

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : M. HUBERT HEBINGER) :

Néant

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020

C/ Questions diverses des conseillers :

Néant

-----///////////////-----

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Etabli à Muespach, le 05/03/2020.

Le Maire,
Philippe HUBER.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du Mardi 4 février 2020
02. Budgets et finances – Approbation du compte administratif de l'année 2019
03. Budgets et finances – Affectation des résultats de l'année 2019 au budget primitif de l'année 2020
04. Budgets et finances – Approbation du compte de gestion de l'année 2019
05. Administration générale – Autorisation d'ester en justice au Maire au nom de la Commune
06. Voirie – Rue des Champs – Morcellement de terrain
07. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Mardi 3 mars 2020

Tableau des signatures pour l'approbation du procès verbal des délibérations
du Conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
Mardi 3 mars 2020

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d'absence d'emargement ou autres observations
HUBER Philippe		
RENTZ Régine		Absente excusée à la réunion du mardi 3 mars 2020. Procuracy donnée à M. Christian GRANDCLAUDE
GRANDCLAUDE Christian		
SCHMITT Alain		
GRETTER Louis		
HATSTATT Nicole		
HEBINGER Hubert		
STOECKLIN Solange		
BRIE Raphaël		
MEISTER Maxime		
WESTWOOD Marie Anne		
MUNCH Michel		
BIECHLIN Yannick		